

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 75 (1987)

**Heft:** [10]

**Artikel:** 3 débats lors de la prochaine législature

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-278419>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 3 débats lors de la prochaine législature

### La loi sur la nationalité

Grâce, entre autres, aux efforts d'Amélia Christinat, depuis le 1er juillet 1985 hommes et femmes sont mis sur pied d'égalité en ce qui concerne la transmission de la nationalité. Reste cependant une exception : les femmes qui ont acquis la nationalité suisse par un mariage ne peuvent pas, lors d'un éventuel remariage avec un étranger, transmettre cette nationalité à leurs enfants issus du nouveau mariage. Soutenue par les radicaux, l'Union Démocratique du Centre (UDC), les libéraux et l'Action Nationale (AN), cette restriction a été vivement combattue au Conseil national par la gauche et le PDC, qui ont affirmé qu'il ne devrait pas y avoir une hiérarchie du droit de cité et qu'une telle attitude était en absolue contradiction avec le principe d'égalité. Malgré ces arguments, le Conseil national a retenu la restriction et le Conseil des Etats a suivi sans discuter.

La prochaine législature aura à débattre

de la deuxième étape de la révision du droit de cité, qui doit éliminer l'inégalité qui persiste dans la transmission de la nationalité aux époux étrangers. Aujourd'hui, un Suisse qui épouse une étrangère lui donne le passeport rouge, ce qui n'est pas le cas de la Suisse qui épouse un étranger. (Cf. également en p. 5)

### Le viol entre époux

Lors de la dernière législature, le Conseil des Etats a examiné la question du viol et en particulier du viol entre époux. Le Message du Conseil fédéral recommandait que celui-ci reste impuni. Le Conseil des Etats a décidé que seul le viol entre époux vivant séparés pourrait être punissable sur plainte. Trois femmes seulement pour défendre la dignité des femmes, c'est peu. Lors de la prochaine législature, ce sera au Conseil national d'examiner cette importante question. (Cf. également en page 19).

### La 10e révision de l'AVS

On a suffisamment parlé de la proposition du Conseil fédéral d'élever à 63 ans l'âge de la retraite des femmes. Il semble bien que la tentation soit grande de réaliser l'égalité des sexes dans les assurances sociales par la suppression progressive des quelques rares privilèges dont bénéficient encore les femmes dans certains domaines. Les radicaux, les libéraux et les PDC ont plaidé, au Conseil national, la neutralité des coûts de la 10e révision de l'AVS. Pour ces partis, il est hors de question d'augmenter les pourcentages pris sur les salaires ou les subventions fédérales. Dans ces conditions, l'égalité dans l'AVS ne pourrait se faire que par une égalisation de l'âge de la retraite, égalisation par le haut pour en assurer le financement. A noter que les femmes radicales et PDC ont demandé que parallèlement à cette égalité, on s'occupe de concrétiser également le postulat « A travail égal, salaire égal ».

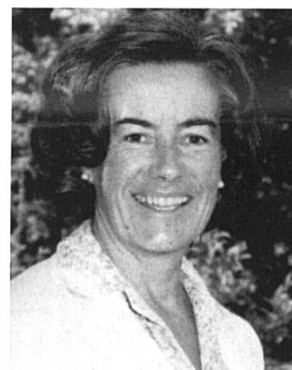


## Pour la vie

Genève

Candidature indépendante de Monique Bauer-Lagier  
au Conseil des Etats  
Elections fédérales du 18.10.1987

### Programme pour la législature 1987-1991



C'est afin de proposer une alternative aux citoyens de ce canton que j'ai déposé ma candidature au Conseil des Etats. S'ils me renouvellent leur confiance, je continuerai, me mettant au service de la collectivité la plus large, de défendre les intérêts du peuple genevois et de me consacrer à des causes qui dépassent le clivage gauche-droite et sont trop souvent négligées par les partis traditionnels.

Il importe en priorité de :

**protéger l'environnement et réduire la pollution atmosphérique** : la dégradation du milieu vital s'accélère, qui ne se manifeste pas seulement par la mort des forêts, mais encore par la recrudescence des maladies pulmonaires et allergiques, dont sont victimes, d'abord, les enfants : l'appel des 3500 médecins suisses doit être pris au sérieux ;

**décréter un moratoire dans la construction des centrales nucléaires** : après les accidents de Tchernobyl et de Creys-Malville et dès lors que le stockage des déchets n'est pas résolu et que n'est pas garantie la sécurité des populations, il faut renoncer à cette technologie dangereuse. A trois reprises, le peuple genevois a témoigné de son refus du nucléaire et notamment de Verbois : il importe de respecter sa décision ;

**contrôler l'expansion urbaine genevoise** : sauvegarder les terres agricoles et les zones de verdure, veiller à un développement équilibré au niveau régional : la santé des habitants de ce canton en dépend ;

**développer les transports en commun et les parkings périphériques** afin de mettre un terme aux embouteillages et à l'asphyxie du centre-ville ;

**favoriser enfin, à tous les niveaux, avec le respect des droits de l'homme, le dialogue et la solidarité :**

**au niveau national**

- avec les jeunes que nous devons mieux écouter ;
- avec les femmes dont l'égalité doit se concrétiser dans les faits, qu'il s'agisse des salaires, des assurances sociales et notamment de l'AVS, de la formation professionnelle, de la formation continue et du recyclage ;
- avec les quelque 400 000 pauvres recensés dans le pays riche qui est le nôtre ;
- avec les étrangers que nous devons traiter avec humanité et respect ;

**au niveau international**

dialogue et solidarité du Nord avec le Sud, de l'Ouest avec l'Est.

C'est dans la mesure, en effet, où nous prendrons conscience de notre interdépendance et de la communauté de notre destin que nous parviendrons à construire, ensemble, un monde où nos enfants pourront encore vivre.

Resp.: WWF-Section de Genève